



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes ;

**QUE** le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145,8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 2 MARS 2026** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou de ses objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

**« Autoriser la conversion d'un abri d'auto attenant en garage privé attenant qui se situe à 1,67 mètre de la ligne latérale de lot alors que l'article 7.2.1.2.3 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que les garages privés attenants doivent respecter la marge latérale minimale, qui dans la zone 53-H, est de 2 mètres.**

**L'implantation de l'abri d'auto a fait l'objet d'une dérogation mineure par le biais de la résolution numéro 587-2019. »**

L'immeuble en cause est situé au 2, rue du Garbin, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 13 février 2026.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière